



Extrait du registre foncier Bien-fonds Puidoux / 501

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5607 Puidoux
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	501
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH314564838718
Surface	118'947 m², numérisé
Mutation	11.02.2011 009-2011/237/0 SAU 12.05.2023 018-2023/4456/0 Démolition
Autre(s) plan(s):	1049/50,1055,1060/61
No plan:	1041
Désignation de la situation	Au Lac de Brêt La Nachonnaz Lac de Brêt Les Pelettes Route de Forel 6 Vers le Lac de Brêt
Couverture du sol	Bâtiment(s), 292 m² Champ, pré, pâturage, 64'343 m² Forêt, 53'061 m² Jardin, 1'102 m² Trottoir, place piétonnière, 149 m²
Bâtiments/Constructions	Habitation et rural, N° d'assurance: 274, 292 m²
Observations MO	
Observations RF	
Feuillet de dépendance	
Estimation fiscale	400'000.00 RG94

Propriété

Propriété individuelle	
Lausanne la Commune, Lausanne,	13.02.1957 009-86368 Achat

Mentions

10.08.2011 009-2011/1577/0	Repère de mensuration ID.009-2011/000739
----------------------------	--

Servitudes

28.10.1911 009-54655	(D) Passage à pied et à char ID.009-2001/002566 à charge de B-F Puidoux 5607/551
29.12.1911 009-54180	(D) Passage à pied et à char ID.009-2001/000085 à charge de B-F Puidoux 5607/502 à charge de B-F Puidoux 5607/997
29.12.1911 009-54401	(D) Source(s) , canalisation et réservoir ID.009-2000/000304 à charge de B-F Puidoux 5607/526 à charge de B-F Puidoux 5607/2611
29.06.1912 009-54486	(C) Canalisation(s) d'eau ID.009-2001/002563 en faveur de B-F Puidoux 5607/504
01.07.1912 009-54680	(C) Passage : Puisage d'eau au lac, circulation en petit bateau sur le lac et passage pour l'exercice de ces droits ID.009-2001/002567 en faveur de B-F Puidoux 5607/504
01.07.1912 009-54695	(C) Passage à pied ID.009-2000/000305 en faveur de B-F Puidoux 5607/526 en faveur de B-F Puidoux 5607/2611
01.07.1912 009-54695	(C) Canalisation(s) : Ecoulement des eaux et égouts ID.009-2000/000306 en faveur de B-F Puidoux 5607/526 en faveur de B-F Puidoux 5607/2611
01.07.1912 009-54695	(C) Plantations, clôtures : Interdiction de planter des arbres de haute futaie ID.009-2000/000307 en faveur de B-F Puidoux 5607/526 en faveur de B-F Puidoux 5607/2611
03.01.1914 009-54170	(D) Canalisation(s) : Passage d'eau par tunnel ID.009-2001/002557 à charge de B-F Puidoux 5607/550 à charge de B-F Puidoux 5607/572 à charge de B-F Puidoux 5607/573 à charge de B-F Puidoux 5607/3159

03.01.1914 009-54170	(D) Passage à char ID.009-2001/002558 à charge de B-F Puidoux 5607/550 à charge de B-F Puidoux 5607/572 à charge de B-F Puidoux 5607/573 à charge de B-F Puidoux 5607/3159
03.01.1914 009-54170	(D) Canalisation(s) : Prise d'eau ID.009-2001/002559 à charge de B-F Puidoux 5607/573 à charge de B-F Puidoux 5607/3159
03.01.1914 009-54170	(D) Passage à char ID.009-2001/002560 à charge de B-F Puidoux 5607/573 à charge de B-F Puidoux 5607/3159
27.01.1914 009-54183	(C) Passage public à pied ID.009-2001/002561 en faveur de Puidoux la Commune, Puidoux
27.01.1914 009-54183	(C) Passage public à pied ID.009-2001/002562 en faveur de Puidoux la Commune, Puidoux
10.12.1917 009-54651	(C) Passage public à pied ID.009-2001/002565 en faveur de Puidoux la Commune, Puidoux
16.02.1925 009-54652	(C) Passage à pied ID.009-2000/004752 en faveur de B-F Puidoux 5607/502 en faveur de B-F Puidoux 5607/530 en faveur de B-F Puidoux 5607/3220
28.06.1944 009-67630	(D) Zone/quartier : Interdiction de bâtir ID.009-2001/002571 à charge de B-F Puidoux 5607/2454
23.11.1944 009-68085	(D) Exploitation : Interdiction d'exploiter une industrie ID.009-2001/002555 à charge de B-F Puidoux 5607/2453
23.11.1944 009-68085	(C) Canalisation(s) : Passage de coulisse d'égout ID.009-2001/002568 en faveur de B-F Puidoux 5607/2453
20.07.2001 009-2001/1113/0	(C) Passage public à pied ID.009-2001/003954 en faveur de Puidoux la Commune, Puidoux

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Servitude, Source(s), canalisation et réservoir, ID.009-2000/000304	La servitude grève la zone indiquée en jaune sur le plan annexé. Les travaux d'entretien et de réparation pourront être exécutés en tout temps, mais les propriétaires des fonds servants seront indemnisés pour les dommages subis, selon entente amiable ou, à ce défaut, à dire d'expert.
Servitude, Passage à pied, ID.009-2000/000305	Passage à pied pour l'accès au lac, selon le tracé indiqué en jaune sur le plan No 1 annexé.
Servitude, Canalisation(s) : Ecoulement des eaux et égouts, ID.009- 2000/000306	Droit d'écoulement des eaux et égouts, grevant l'entier du fonds servant.
Servitude, Plantations, clôtures : Interdiction de planter des arbres de haute futaie, ID.009-2000/000307	Interdiction d'arbres de haute futaie dans la zone indiquée en vert sur le plan No 2 annexé.
Servitude, Passage à pied, ID.009-2000/004752	Passage à pied pour l'accès au lac, selon le tracé indiqué en jaune sur le plan annexé.
Servitude, Passage à pied et à char, ID.009- 2001/000085	Le tracé est indiqué en jaune sur le plan annexé.
Servitude, Exploitation : Interdiction d'exploiter une industrie, ID.009- 2001/002555	Par cette servitude, l'acquéreur et ses successeurs ne pourront construire et exploiter ni bâtiment industriel, ni dépôt sur la parcelle fonds servant.
Servitude, Canalisation(s) : Passage d'eau par tunnel, ID.009-2001/002557	Dérivation des eaux du Grenet dans le lac de Brêt. La servitude comporte pour les fonds servants l'obligation de laisser faire dans le tunnel toutes réparations et reconstructions. Si ces travaux sont exécutés par des puits ou tranchées s'ouvrant à la surface, le fonds dominant jouira d'un passage à char entre le chemin public et le ou les puits ou tranchées pour l'amenée des matériaux nécessaires à ces travaux. Le bien-fonds No 573 est grevé par une servitude de prise d'eau soit par une source qui coule dans le même tunnel et de là dans le lac. Les dommages causés aux fonds servants par ces réparations seront payés à dire d'expert.
Servitude, Passage à char, ID.009-2001/002558	Dérivation des eaux du Grenet dans le lac de Brêt. La servitude comporte pour les fonds servants l'obligation de laisser faire dans le tunnel toutes réparations et reconstructions. Si ces travaux sont exécutés par des puits ou tranchées s'ouvrant à la surface, le fonds dominant jouira d'un passage à char entre le chemin public et le ou les puits ou tranchées pour l'amenée des matériaux nécessaires à ces travaux. Le bien-fonds No 573 est grevé par une servitude de prise d'eau soit par une source qui coule dans le même tunnel et de là dans le lac. Les dommages causés aux fonds servants par ces réparations seront payés à dire d'expert.

Servitude, Canalisation(s) : Prise d'eau, ID.009- 2001/002559	Dérivation des eaux du Grenet dans le lac de Brêt. La servitude comporte pour les fonds servants l'obligation de laisser faire dans le tunnel toutes réparations et reconstructions. Si ces travaux sont exécutés par des puits ou tranchées s'ouvrant à la surface, le fonds dominant jouira d'un passage à char entre le chemin public et le ou les puits ou tranchées pour l'amenée des matériaux nécessaires à ces travaux. Le bien-fonds No 573 est grevé par une servitude de prise d'eau soit par une source qui coule dans le même tunnel et de là dans le lac. Les dommages causés aux fonds servants par ces réparations seront payés à dire d'expert.
Servitude, Passage à char, ID.009-2001/002560	Dérivation des eaux du Grenet dans le lac de Brêt. La servitude comporte pour les fonds servants l'obligation de laisser faire dans le tunnel toutes réparations et reconstructions. Si ces travaux sont exécutés par des puits ou tranchées s'ouvrant à la surface, le fonds dominant jouira d'un passage à char entre le chemin public et le ou les puits ou tranchées pour l'amenée des matériaux nécessaires à ces travaux. Le bien-fonds No 573 est grevé par une servitude de prise d'eau soit par une source qui coule dans le même tunnel et de là dans le lac. Les dommages causés aux fonds servants par ces réparations seront payés à dire d'expert.
Servitude, Passage public à pied, ID.009- 2001/002561	4 passages à pied (servitudes ID 2001/2561 et ID 2001/2562), figurés au plan cadastral folios 41 et 49 (voir copies annexées), s'exerçant sur la rive sud-ouest du lac de Brêt, entre la rive et la route cantonale No 758 de Vevey à Moudon. D'une manière générale, ces passages s'exerceront aux endroits concédés, conformément aux mesures de police que pourrait prendre la Commune de Lausanne à l'égard de sa propriété.
Servitude, Passage public à pied, ID.009- 2001/002562	4 passages à pied (servitudes ID 2001/2561 et ID 2001/2562), figurés au plan cadastral folios 41 et 49 (voir copies annexées), s'exerçant sur la rive sud-ouest du lac de Brêt, entre la rive et la route cantonale No 758 de Vevey à Moudon. D'une manière générale, ces passages s'exerceront aux endroits concédés, conformément aux mesures de police que pourrait prendre la Commune de Lausanne à l'égard de sa propriété.
Servitude, Canalisation(s) d'eau, ID.009-2001/002563	Exercice non spécifié.
Servitude, Passage public à pied, ID.009- 2001/002565	1)Le tracé est indiqué en jaune sur le plan No 1 ci-annexé. 2)Le tracé est indiqué en jaune sur le plan No 2 ci-annexé. 3)Le passage s'exerce autour du lac. La servitude est créée pour les besoins de la pêche et du canotage. Elle s'exerce au bord de l'eau sur une zone dont la limite extérieure, mesurée horizontalement, est à 90 cm de la ligne des plus hautes eaux. Ces 3 servitudes ne font pas obstacle à tout ouvrage pour la conservation des berges ou pour l'exercice de la concession octroyée au fonds servant par décision du Grand Conseil du Canton de Vaud du 17 novembre 1915.
Servitude, Passage à pied et à char, ID.009- 2001/002566	La servitude, dont le tracé n'est pas précisé, ne s'exerce qu'au profit de la zone indiquée en rouge sur le plan annexé.
Servitude, Passage : Puisage d'eau au lac, circulation en petit bateau sur le lac et passage po..., ID.009-2001/002567	Les parties se conformeront aux réserves de l'acte notarié Chappuis du 1er juillet 1893 sous No 3256.
Servitude, Canalisation(s) : Passage de coulisse d'égout, ID.009- 2001/002568	Le propriétaire du bien fonds grevé admet de maintenir sur sa propriété la coulisse conduisant les eaux claires de la fosse septique du bâtiment fonds dominant jusqu'au pied du déviation central du barrage du lac de Bret. Le propriétaire du fonds dominant aura le droit de réparer et de remplacer cette coulisse. Le propriétaire du fonds servant se réserve la faculté, en cas de nécessité, de la faire déplacer aux frais du propriétaire du fonds dominant. Les matières extraites de la fosse septique ne devront en aucun cas être déversées dans le lac de Bret.
Servitude, Zone/quartier : Interdiction de bâtir, ID.009-2001/002571	Aucune construction ne pourra être élevée sur la parcelle 2454, pavillon, couvert mais non fermé, excepté.
Servitude, Passage public à pied, ID.009- 2001/003954	Cette servitude s'exerce selon l'assiette figurée en jaune sur le plan ci-annexé.
Mention, Repère de mensuration, ID.009- 2011/000739	La situation des points fixes de la MO concernés par cette inscription de mention (PFP1, PFP2 et PFA1, PFA2) est visible depuis le guichet cartographique cantonal : www.geoplanet.vd.ch

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché